Zeitschrift: Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de

Berne

Herausgeber: Société Oeconomique de Berne

Band: 1 (1760)

Heft: 1

Artikel: De l'usage efficace de l'Anagallis (Mouron) contre les effets de la

morsure des bêtes enragées

Autor: Meyer

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-382481

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



IX.

DE L'USAGE EFFICACE DE L'ANAGAL-LIS (MOURON) * CONTRE LES EF-FETS DE LA MORSURE DES BETES ENRAGEES. †

MES lecteurs se rappelleront ce que j'ai publié dans le second Tome de ce Recueil, pag. 312. & suivantes, de l'usage essi-cace dans plusieurs maladies du bétail, de la petite herbe sauvage, nommée Anagalis ou Mouron, qui croit partout. Depuis ce tems là Monsieur le Docteur Bruch m'a envoié sa Disser-

* Il faut observer que le nom de Mouron, Moron, Morgeline se donne également à l'Anagallis & à l'Alfine; que cependant il n'est question ici que de la première, & que par conséquent il faut se garder d'un qui proquo; il s'agit ici du Mouron à sleur rouge-ponceau, qui croit dans les champs, & terres labourées.

Le mémoire, qu'on donne ici, avec ses pièces justificatives, aiant paru tout recemment dans la sixième partie Dissertation inaugurale de l'Anagallis lüe publiquement à Strasbourg le 22°. May 1758, par laquelle ce sçavant auteur s'est acquis un si grand mérite dans le public, & dont on trouve les justes éloges dans la XI^{me}. partie de ce Tome.

DANS les remarques sur l'usage œconomique de cette petite herbe, il dit entr'autres, qu'il connoit un berger qui avoit coutume de mêler souvent de cette herbe pulverisée parmi le sel, qu'il donnoit à lécher à ses brebis, comme un antidote général, & un fort bon moien pour exciter l'appetit. Mais l'essentiel de cette dissertation si estimée, ce sont les preuves fondée fur l'expérience que l'Anagallis est le remède le plus specifique contre la morsure des bêtes enragées, ce qui rehausse infiniment le prix de cette petite herbe si bénie par le Créateur, & qui mérite à si juste titre d'être connue d'un chacun. Il en a déjà été fait mention en 1747, dans les feuilles d'avis de Mayence. En 1749. dans l'Evêché de Bamberg par un écrit particulier, & dans le Duché de Deux-Ponts par un mandat du serenissime Prince Gustave deffunt. Outre les exemples que Mr. le Docteur Bruch a citè dans sa dissertation de l'effet particulier de l'Anagallis

partie du Recueil œconomique du scavant Mr. le Dr. Schreber; livre aussi interessant qu'utile, mais peu connu encore dans nôtre païs; nous aurions crû manquer à nôtre devoir, envers nôtre chere patrie, si nous n'avions communiqué un remède aussi simple que sur, & que les plus pauvres peuvent se procurer, contre un danger, qu'on peut courir chaque été,

nagallis contre la morfure des bêtes enragées, il y joint encore deux attestations de Mr. le Docteur Kæmpfer, & de Mr. le Docteur Ravestein celébres Medecins. Selon la première une Dame de qualité âgée de quatre vingt ans, qui avoit été mordue par son petit chien, & qui étoit actuellement saisse de la rage, au point qu'elle aboioit comme un chien, fut radicalement guérie par l'Anagallis, & recouvra entièrement son bon sens. Dans la ville de Sobernheim au bas Palatinat, onze bourgeois, qui avoient été mordus par un chien enragé, furent tous entièrement retablis par le simple usage de l'Anagallis. Suivant la deuxième attestation vingt habitans du village de Schellvyler au Baillage de Lichtenberg, Duché de Deux-Ponts, furent tous mordus par un chien enragé, en revenant de l'église, & ces vingt personnes aiant tous pris à tems la poudre d'Anagallis, autrement dit Moron, ou Mouron, furent tous parfaitement retablis. Ce même chien avoit aussi attaqué plusieurs moutons, dont deux prirent la rage au neuvième jour. Dans la 27°, page il dit, qu'un païsan de Kirschbach près de Deux - Ponts, nommé Benoit Bruderle, à qui un loup enragé au même moment avoit mordu deux chevres, les mit dans deux étables separées; celle à qui il fit avaler la poudre d'Anagallis, en fut entièrement guérie, & l'autre à qui il n'en donna point, creva enragée au neuvième jour. A ces deux certificats Mr. Bruch a encore joint un écrit du Prince Evêque de Bamberg, & une attestation juridique de la ville 0 4

ville de Munster en Alsace. Je crois rendre service en donnant ici mot à mot ces deux pièces.

RESCRIT DE LA CHANCELLERIE DE L'EVEQUE DE BAMBERG.

TANT parvenû à la connoissance de nôtre très gracieux Souverain un remède éprouvé & certain contre toutes les blessures & morsures de bêtes enragées, comme chien, chat, loup &c. &c. ne pouvant douter, combien il importe à tous & un chacun, de pouvoir prévenir les horribles suites de ces sortes d'accidents, il a par un effet de ses soins & de sa bonté paternelle, & par amour pour ses fidelles sujets, ordonné de publier dans ses Etats l'usage de ce remède & la manière de s'en servir, comme elle est indiquée cy après. En vertu donc de ses ordres, tous les Gouverneurs, Intendants, Baillifs & autres Officiers de ses Etats sont chargés par les préfentes d'avoir soin, qu'on recueille dans le tems préscrit, l'herbe dont il fait mention, afin que non seulement dans toutes les villes. mais dans tous les bourgs, villages, hameaux & metairies, on soit continuellement pourvu de ce remède découvert par la sagesse infinie de Dieu : Et dans ces vues salutaires son Altesse ordonne que les présentes soient lues en chaire, & affichées dans tous les lieux accoutumés. Car tel est sa volonté tendante uniquement au bien de ses fidèles & aimés sujets. Donné à Bamberg ce 28. May 1749. DE



DESCRIPTION ET USAGE DU REMEDE EPROUVE CONTRE LA MORSURE DES BETES ENRAGEES, COMME CHIENS, CHATS, LOUPS &c. &c.

TL faut recueillir au mois de Juin entre la I nouvelle, & la vieille St. Jean, le ma-tin entre 11. heures & midy, la petite herbe nommée Anagallis, communément Moron ou Mouron; c'est-à-dire qu'on doit prendre ce jour là, & à l'heure indiquée, * cette herbe avec sa petite fleur pourpre (Anagallis floro puniceo) & sa tige. On laisse sêcher le tout à l'ombre, & on le conserve dans des sachets de toile épaisse, soit de triege, ou dans des boettes garnies en dedans du papier, pour le garantir de s'évaporer. Quand on veut s'en servir il faut reduire en poudre cette herbe avec sa fleur & sa tige, en donner à la personne blessée ou mordue depuis une demi dragme jusqu'à une dragme entière, soit depuis trois jusqu'à six pointes de couteau, dans un peu d'eau distillée de cette même herbe, ou au défaut de cette eau dans un peu de thée ou de bouillon, ensuite de quoi il faut s'abstenir du manger & du boire pendant une couple d'heures; & quoiqu'une dose

^{*} Mr. le Docteur Bruch dans sa Dissertation page 31, prouve evidemment, que l'ordre de cueillir cette herbe à certains jours & à certaines heures est une superstition.

fuffise ordinairement, même quand la rage s'est déja manifestée, on peut cependant pour plus de sureté, & sans aucun risque réiterer la dose dans 6. 8. ou 10. heures. Le lendemain encore on peut prendre une deuxième, & même une troisième prise: Au bétail, comme aux chevaux, vaches, brebis, chevres, chiens, la dose est depuis une dragme jusqu'à deux, soit demi lot, sur un peu de pain mêlé avec un peu de sel & d'alun, & simplement dans un peu d'eau tiede. Si une bête enragée se jettoit dans un troupeau, on feroit bien de donner une dose de cette poudre non seulement aux animaux mordus. Mais à tout le troupeau, furtout à ceux qui ont été les plus proches des mordus, & qui ont pâturé autour d'eux. De cette façon on sera assuré, que les mordus ne creveront pas de la rage, & que les autres n'en seront point attaqués. On peut aussi, si l'on veut, pulveriser cette herbe sitôt qu'elle est sêche. & la conserver en poudre; mais il faut avoir foin de la mettre dans un endroit sec, qui cependant ne soit pas trop exposé à la chaleur.



ATTESTATION JUDICIAIRE DE LA VILLE DE MUNSTER.

TOUS le Magistrat & Conseil de la ville & vallée de Munster dans la haute Alface, attestons par les présentes, qu'aiant comparû devant nous les honnêtes Jean Röss laboureur demeurant à Sulzeren dans nôtre Jurisdiction, Tobie Weber marechal, & Jean Wotey, tous trois bourgeois de cette ville, & nous aiant düement représenté, qu'il nous seroit sans doute en fraiche mémoire, comme quoi il y a sept ans, qu'un enfant de Jean Röß, & il y a quatre ans un petit fils de Tobie Weber ont eu le malheur d'être mordus par des chiens enragés, & le 2º. Décembre 1751. Jean Wotey en personne par un loup enragé, qui le mordit au genouil gauche, après avoir causé beaucoup de dommage dans la vallée; ces personnes donc pour parvenir à leur guérison, & pour prevenir toutes les horibles suites de ces morsures, n'ont emploié aucun autre remède que la petite herbe Anagallis, autrement appellée Moron ou Mouron, & en ont usé de la manière suivante. Premièrement ils ont lavé la plaïe avec de l'eau fraiche, & y ont mis de la poudre d'Anagallis, & de cette même poudre les malades en ont pris soir & matin chacun trois pointes de couteau, ou un peu moins, à proportion de l'âge, dans de l'eau distillée

distillée de la même herbe; au moien dequoi ils ont été entièrement guéris, & préservés de toutes les suites sunestes, qui auroient pû en resulter. Ils se sont servi de ce remède préferablement à tout autre, & avec une pleine confiance, par la connoissance qu'ils avoient de fon efficacité, & l'assurance ou ils étoient, que ce remède avoit promptement . & radicalement guéris, non seulement des personnes, mais aussi des bestiaux, qui avoient éte mordus par des bêtes enragées. Sur quoi ils nous ont convenablement requis de leur en donner une attestation authentique. Voulant donc par devoir & par inclination rendre temoignage à la vérité, nous certifions par les présentes, qu'il nous est très bien connu, que les perfonnes susnommées ont été mordues par des chiens, & par un loup enragé, & que pour leur guérison ils se sont fervis de l'herbe Anagallis, que le loup surtout qui a mordu Jean Wotey dans le genouil, étoit enragé qu'aiant mordu le jour auparavant dans le village de Wasserbourg un homme & sa femme; l'homme lui donna un coup de hache, dont il fut marqué, & ces deux personnes moururent peu après en delire. Le même jour cet animal attaqua fur un grand chemin de nôtre jurisdiction une femme, qu'il déchira & devora ensuite entierement: Outre cela cette horrible bête attaqua une veuve, aussi de nôtre jurisdiction, la mordit à la tête & au sein, dont elle fut faisie de la rage au bout de 15. jours, & en perit misérablement. De plus ce même loup attaqua

attaqua un bourgeois dans sa metairie, avec un pauvre homme qui étoit auprès de lui, & les mordit en plusieus endroits. Finalement il fut tué à coups de balles. Ces deux derniers aiant pris la poudre d'Anagallis, qui leur fut donnée par Gregoire Kempf, bourgeois de nôtre jurisdiction, ils furent entièrement garantis, & préservés de la rage, & guéris radicalement. En foi dequoy, & sur la requisition des comparants, nous avons fait dresser les présentes, auxquelles nous avons fai apposer le sceau seeret & accoutumé de la Chancellerie de nôtre ville, & les avons fait signer de la signature de nôtre Secretaire de ville, sauf nôtre préjudice. Munster le 2°. Décembre 1757.

> Meyer Secretaire de ville.

